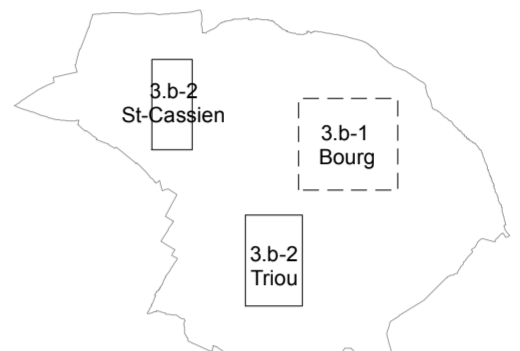
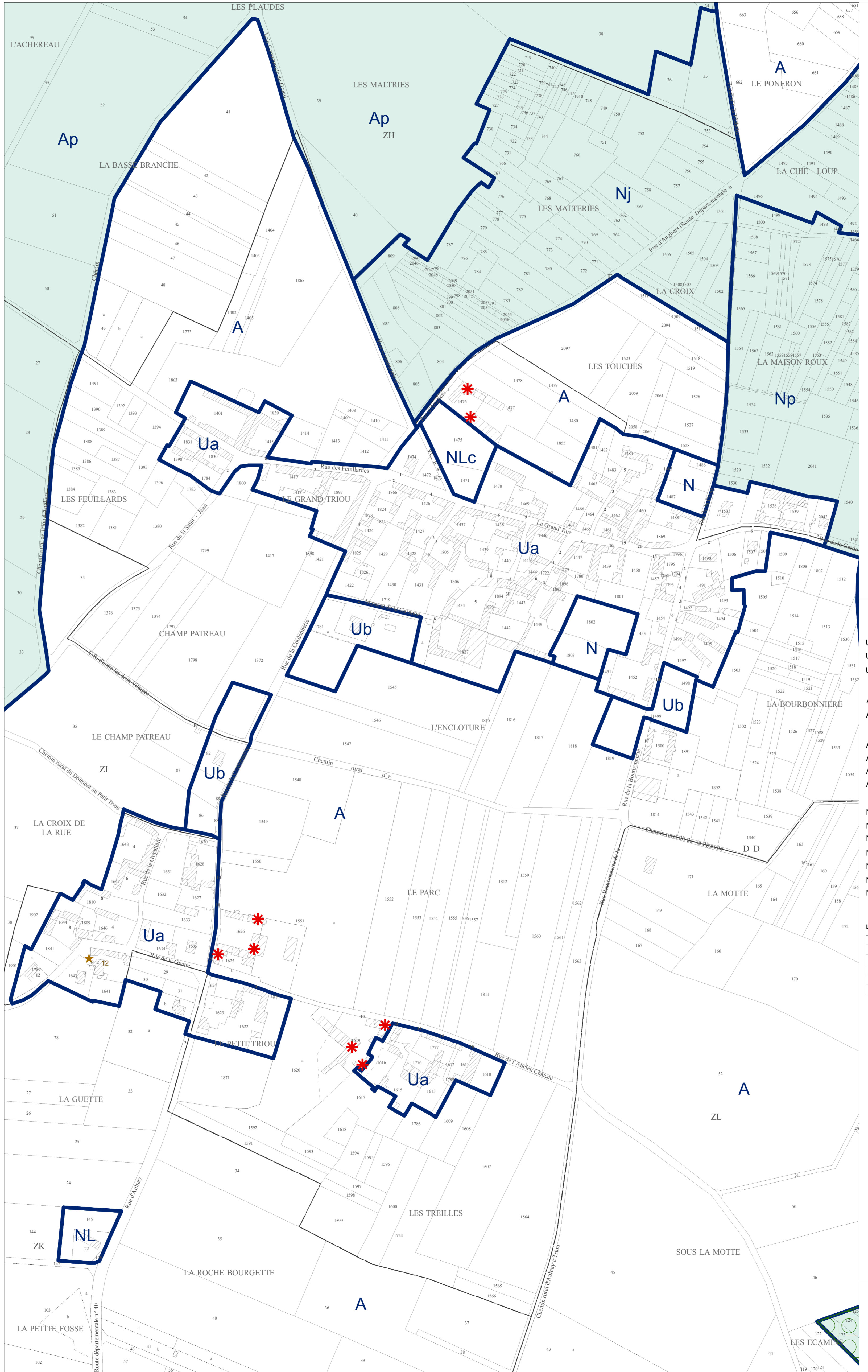
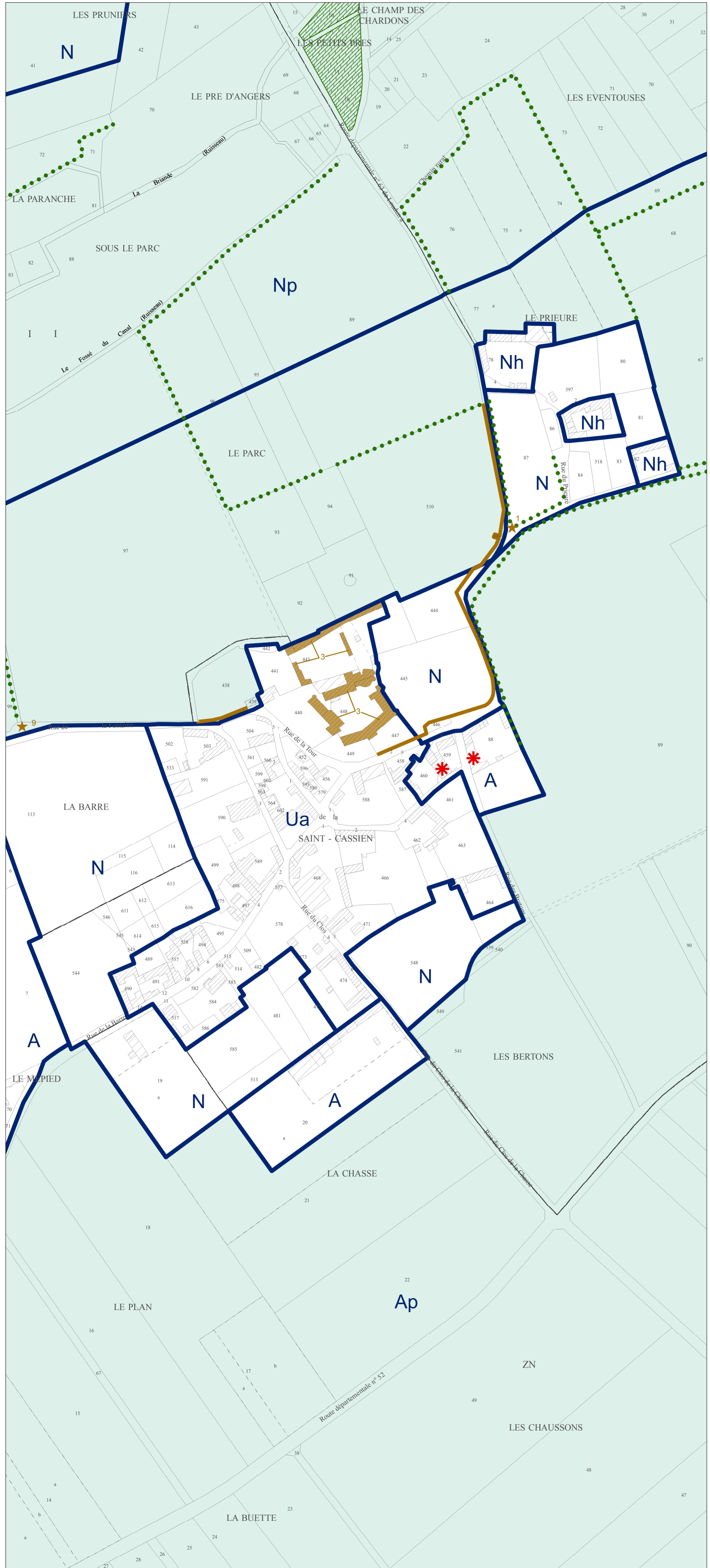


Carte Communale / PLU	PRESCRIT	ARRETE	APPROUVE
ELABORATION DE LA CARTE COMMUNALE	Le	Le	Le 22.06.2005 Le 01.07.2005
ELABORATION DU PLU	Le 13.01.2011	Le 28.06.2014	Le
VU POUR ETRE ANNEXE A LA DECISION MUNICIPALE EN DATE DE CE JOUR :	Le Maire		



PONANT EAU-MEGA
Société des Concessions
d'Utilité Publique
Environnement
54 rue Douce 87100 Angliers
Tél : 05 49 99 22 22
Fax : 05 49 99 22 23
ponant@eau-mega.fr



Légende

- Zones urbaines**
 - Ua Zone urbaine, parties anciennes
 - Ub Zone urbaine, extensions récentes
 - Uh Zone d'activités économiques
- Zones à urbaniser**
 - AU1 Zone à urbaniser sous forme d'opérations d'ensemble
 - AU1h Zone à urbaniser réservée aux activités économiques
- Zones agricoles**
 - A Zone agricole
 - Aa Secteur des silos
 - Ah Secteur bâti au sein de la zone agricole
 - Ap Zone agricole d'intérêt patrimonial et paysager
- Zones naturelles**
 - N Zone naturelle
 - Nf Secteur forestier
 - Nh Secteur bâti au sein de la zone naturelle
 - Nj Secteur de jardins
 - NL Zone naturelle d'équipements d'intérêt collectif
 - NLc Secteur de camping
 - Np Zone naturelle d'intérêt patrimonial et paysager

Autres indications graphiques

- Emplacement réservé (voir tableau ci-dessous)
- Espace Boisé Classé à conserver et à créer
- Élément de paysage à protéger au titre de l'art. L.123-1-5 III 2° du Code de l'Urbanisme**
 - Espace boisé, parc
 - Haie, alignement d'arbres
 - Secteur bâti
 - Bâtiment remarquable (voir tableau ci-dessous)
 - Petit patrimoine (voir tableau ci-dessous)
 - Mur de clos
 - Bâtiment agricole susceptible de changer de destination au titre de l'article L.123-1-5 II 6° du Code de l'Urbanisme
 - Marge de recul (distance comptée à partir de l'axe de la voie)
 - Secteur affecté par le bruit des infrastructures de transport terrestre (distance en mètres comptée à partir des bords extérieurs de la chaussée)
 - Secteur faisant l'objet d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation (voir pièce 2-b du PLU)
 - Espace contribuant aux continuités écologiques et à la trame verte et bleue

Liste des emplacements réservés

Numero	Destination	Bénéficiaire	Surface (m²)
R1	Aménagement espace public	Commune	1 785
R2	Liaison douce	Commune	202
R3	Liaison douce	Commune	41
R4	Aménagement espace public	Commune	607
R5	Cimetière	Commune	5 486

Liste d'éléments de patrimoine bâti protégés au titre de l'article L.123-1-5 III 2° du Code de l'Urbanisme

Numero	Nature	Localisation
Bâtiment		
1	Château	Bourg
2	Eglise	Bourg
3	Ensemble bâti	Saint-Cassien
4	Moulin	Saint-Cassien
Petit patrimoine		
1	Croix	Saint-Cassien - Le Prieuré
2	Croix	Le Bourg - carrefour rue Saint-Martin - rue des Mains Gaudées
3	Croix	Saint-Cassien - Le Champ Bersier - Carrefour de la RD 04 et du chemin rural du Bourg à Jérusalem
4	Fontaine	La Place de la Fontaine
5	Fontaine	Aize
6	Fontaine	La Borde
7	Fontaine	Le Bourdgal
8	Fontaine	La Fontaine Cocu
9	Fontaine - Lavoir	Saint-Cassien - rue de la Fontaine
10	Puits	Le Champ des Chardons
11	Puits	Le Bourg - Château
12	Puits	Le Petit Triou - rue de la Guette
13	Vestige piscine	Valée de la Briande

